

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 22 Février 2022
CO 392 DE

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le



ID : 039-200071595-20220222-CO392DE_2022-DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .71

Votants : ..83

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, LAUBIER Bernard, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), LECOQ Yves, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, GAVAT William, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BUYS Nelly, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, BERNARD René, GENIN Marcelle, BOHEME Catherine, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André pouvoir à ROBERT Bruno, RENAUD Jean Marie à ROMANET Claude, PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BRIOT GAIDOZ Cécile à DEPIERRE Valérie, POULET Gilles à LECOQ Yves, PINGAT Martine à MARTI François, DUQUET Jean Pierre à RIGAUD Hervé, BENETRUY Sylvain à CASTELLA Damien, GAILLARD Jean François à BONNET Dominique, BOUILLET Françoise à FORET Clément, MARTINS Serge à GENIN Marcelle, FLEURY Michèle à CETRE Michel,

Pouvoirs transmis à des Suppléants :

Etaient Excusés : DECOTE Yves, ARNAUD Gérard,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HERNARD Stéphane, BERTHELIER Roland, BRENIAX Denis, PAQUIEZ Valérie, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, PROST JACQUOT Claire, YANARDAG Mikaël, RIGOULET Serge,

Secrétaire de séance : Florence SUSSOT

Convocation faite le : 15 Février 2022

Objet : Vente d'un terrain en « ZAE Velours 4 – POLIGNY » à J-B GUILLERME – Malterie artisanale franc-comtoise

VU la délibération réf. CO 212 DE prise par le Conseil Communautaire le 06 avril 2021 fixant le prix de vente des terrains situés en ZAE Velours 4 à Poligny ;

VU le projet de création d'une malterie artisanale porté par Monsieur Jean-Baptiste GUILLERME, et consistant à construire un bâtiment industriel en ZAE Velours 4 à Poligny ;

VU la demande de permis de construire déposé par Jean-Baptiste GUILLERME, Malterie franc-comtoise, pour la construction d'un bâtiment industriel qui sera délivré courant Mars 2022 sous réserve du déploiement des travaux de viabilisation de la zone par la CCAPS ;

VU le projet de création d'une malterie artisanale générant à termes la création de 5 emplois ;

VU le calendrier imposé d'un appel à projets de fonds européens permettant au porteur de projet de cette malterie de prétendre à un subventionnement conséquent pour la partie matériel, étant observé que dans les conditions pour être retenu à cet appel à projet, dont la date limite de dépôt de la candidature est fixé au 15/04/22, le pétitionnaire doit bénéficier du titre de propriété du terrain d'emprise de son projet ainsi que de son permis de construire délivré.

ENTENDU cette précision sur le calendrier justifiant le fait de vendre le terrain dès à présent, en attendant d'avoir viabilisé la zone dont les travaux d'aménagement débiteront en mai 2022,

SUR proposition de la Commission ECONOMIE réunie le 25 janvier 2022 ;

Affiché le 28 Février 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 28 Février 2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Février 2022
CO 392 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Vente d'un terrain en « ZAE Velours 4 – POLIGNY » à J-B GUILLERME – Malterie artisanale franc-comtoise

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Par 1 voix contre et 82 voix pour,

1/ Approuve le projet de vente suivant étant observé que le prix est fixé au m² à Monsieur Jean-Baptiste GUILLERME, Entreprise « Malterie Franc-Comtoise », ou à toute société que ce monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat, sur la base du plan ci-joint, au sein de la ZAE VELOURS 4 à POLIGNY 39 800, le lot n°13 (à détacher dans la parcelle cadastrée Section ZH, N°449 lieu-dit « Au Velours »), d'une superficie totale de 5 500 m² au prix de 16 € HT / m², soit 88 000 € HT (Le prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge) ;

2/ Autorise M. le Président, ou Mme la Vice-présidente déléguée, à signer toutes pièces afférentes à cette décision et notamment le compromis et l'acte de cession relatif ;

3/ Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

